



.....

▶ Le Fonds de Participation
des Habitants,
c'est quoi ???



Ville de Folschviller

Contact: Mme REGUIG Samia
Mairie de Folschviller
Rue d'Usson du Poitou
57730 Folschviller
Tél: 03 87 29 32 90 ou 06 42 35 64 58





Qui peut bénéficier de cet outil ?

- Tous les habitants du quartier Furst
- Les habitants (et dans certains cas les associations) souhaitant développer un projet dans leur quartier.

Comment sont attribués les fonds ?

- Un Comité de gestion se réunit pour évaluer les projets et décider de l'attribution des financements pouvant aller jusqu'à 900€ par projet.
- Le Comité est composé d'habitants et de responsables associatifs
- Tout au long de l'année, Mme REGUIG, référente du FPH en mairie, vous aide à concevoir un projet pour :
 - Améliorer le cadre de vie
 - Développer le lien social et solidaire
 - Encourager l'implication des habitants pour leur quartier
 - Animer l'espace public et le rendre plus convivial



C'est un outil au service des habitants pour financer et accompagner des micro-projets à l'échelle du quartier contribuant à

« mieux vivre ensemble »

Exemples de micro-projets:

- une animation de rue
- un repas de quartier
- des ateliers de création
- des soirées thématiques
- des après-midi jeux pour les enfants
- la fête des voisins
- une manifestation pour soutenir une action humanitaire
- un projet de fleurissement des bas d'immeubles
- etc...

Vos démarches

En amont du projet:

- Retirer un dossier auprès de la référente FPH en mairie.
- Remplir la fiche projet en donnant le maximum de détails sur le projet et son budget.
- Déposer le dossier à la mairie au moins 15 jours avant une réunion du Comité d'attribution du FPH
- Expliquer le projet au Comité d'attribution du FPH

Après réalisation du projet:

- Remplir la fiche bilan, détaillant les dépenses et l'utilisation des fonds attribués.

Veillez à bien conserver les justificatifs des dépenses (factures) qui vous seront demandés.

Ville de
Folschviller



Fonds de
Participation
des Habitants